

PRÉV'ACTU

Vous simplifie la santé au travail

**Nous soutenons
Mars Bleu !**



L'AGENDA

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail - 28 avril

Journées de la sécurité routière au travail - 12 au 16 mai

Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail - 16 au 20 juin

- ▶ **Quels sont les impacts de l'utilisation de l'IA dans le monde du travail ?**
- ▶ **L'ergonomie des postes de travail : bien plus que des sièges et des souris !**

L'ACTU DU MOMENT



ZOOM SUR ...

LE RISQUE INCENDIE EN ENTREPRISE

Téléchargez notre plaquette travail sur écran ✨
Téléchargez notre plaquette sédentarité ✨
Téléchargez notre plaquette risque incendie ✨
Inscrivez-vous à nos ateliers ✨

LA DOC'UTILE



L'Agenda



Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 28 avril 2025

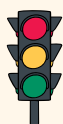


Célébrée le 28 avril de chaque année, elle vise à **sensibiliser les entreprises et les travailleurs** aux risques professionnels et à l'importance d'améliorer les environnements de travail pour optimiser la sécurité et le bien-être.

Cette journée est l'occasion pour les entreprises de réévaluer leurs pratiques de prévention, de promouvoir la formation continue en matière de sécurité et de renforcer l'engagement collectif pour la santé au travail.

Mettre en place des actions concrètes comme des **ateliers de sensibilisation** permet de prévenir les risques professionnels et de réduire le risque d'accident de travail.

➔ [Consultez notre programme](#)



Journées de la sécurité routière au travail 12 au 16 mai 2025

Organisées chaque année, elles ont pour objectifs de **sensibiliser les salariés aux risques** liés aux déplacements professionnels et de rappeler l'importance de la **prévention des accidents de la route**.

Les entreprises peuvent profiter de cette occasion pour **organiser des campagnes d'information, des formations à la conduite responsable et des actions de prévention** pour garantir la sécurité des salariés lors de leurs trajets professionnels.



En route pour tester vos connaissances 



Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

16 au 20 juin 2025

Investissez en prévention ! 



Cet événement permet de **mettre en lumière les bonnes pratiques** en matière de **gestion du stress, de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration du bien-être** au travail.

Les entreprises peuvent en profiter pour **organiser des ateliers, des conférences ou des actions concrètes** visant à renforcer le bien-être des salariés et à améliorer les conditions de travail.

Développer la **QVCT** passe d'abord par la connaissance et la maîtrise des risques professionnels au sein de votre entreprise !

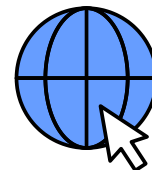
Prévéam vous accompagne :

[Consultez nos ressources](#) ou [Contactez nos préventeurs !](#)



L'Actu du moment

Quels sont les impacts de l'utilisation de l'IA dans le monde du travail ?



L'introduction de l'Intelligence Artificielle (IA) dans le monde du travail **transforme les pratiques et les environnements professionnels**. Si l'IA offre des gains considérables en termes d'efficacité, de productivité et d'automatisation des tâches répétitives, elle soulève également de nouveaux défis pour les employeurs, notamment en matière de gestion de la santé/sécurité des salariés.

Des gains notables pour certains...

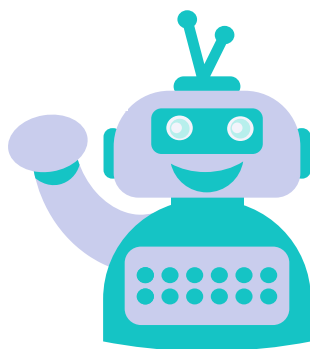
D'un côté, l'IA permet une **meilleure organisation du travail, une réduction des erreurs humaines et une personnalisation des services et produits**. Dans les domaines de la prévention et de la sécurité, des outils basés sur l'IA permettent de **mieux identifier les risques professionnels et de mettre en place des actions ciblées** pour prévenir les accidents. Par exemple, des systèmes intelligents peuvent analyser des données en temps réel pour alerter les salariés et les responsables en cas de comportements à risque.

Des inquiétudes pour d'autres

Cependant, l'utilisation croissante de l'IA **nécessite d'adapter les conditions de travail**. Les employeurs doivent veiller à l'impact psychologique de l'IA sur leurs salariés, lié entre autres à l'automatisation des tâches. **L'introduction de nouvelles technologies peut générer des craintes**, notamment chez les salariés qui pourraient se sentir menacés par la perte de leur emploi ou l'absence de formation adéquate.

Un accompagnement au changement nécessaire

Dans ce contexte, il est crucial pour les employeurs **de développer des stratégies de gestion du changement**. La formation continue, l'accompagnement des salariés dans l'apprentissage des nouvelles technologies et l'intégration de l'IA de manière progressive sont des leviers importants pour minimiser les impacts négatifs. Par ailleurs, **promouvoir un dialogue ouvert sur l'IA** au sein des entreprises permet d'anticiper et de réduire les risques psychosociaux, contribuant ainsi à préserver la santé au travail.



En conclusion, l'IA peut devenir un outil permettant d'améliorer les conditions de travail (sécurité, automatisation de certaines tâches, meilleure productivité...), **mais son utilisation doit être encadrée** pour garantir que ses bénéfices profitent à la fois à l'entreprise et à ses salariés. **L'accompagnement au changement** devient alors une des clés pour répondre à cet enjeu de demain.

Nos ergonomes peuvent vous accompagner sur ces sujets ...
Contactez-nous : prevention@preveam.fr



L'Actu du moment

L'ergonomie des postes de travail : bien plus que des sièges et des souris !

L'ergonomie des postes de travail désigne **l'adaptation des conditions de travail aux capacités physiques et psychologiques des individus**, en vue de **prévenir les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail**. L'objectif est de **réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS), la fatigue ainsi que d'autres problèmes de santé** pouvant être liés à une mauvaise posture ou à un aménagement inadapté du poste.

Et concrètement ?



L'ergonomie dans le secteur tertiaire

Par exemple, le travail sur écran peut engendrer des douleurs dorsales et lombaires, des tensions dans les épaules ou encore des troubles visuels, souvent causés par une position assise prolongée, du matériel inadapté ou un environnement lumineux inconfortable.

La réponse à ces problèmes devra alors être **globale : à la fois technique et organisationnelle**. Il conviendra effectivement de **fournir du matériel adapté** à la morphologie et à l'activité du salarié, mais également de revoir **l'organisation du poste, la fréquence et la durée des pauses actives**.

Mais pas seulement !

Cependant, l'ergonomie ne se limite pas aux postes de travail tertiaires. Elle est tout aussi importante dans des secteurs comme l'industrie, l'hôtellerie, ou encore la logistique. Dans ces domaines, l'ergonomie peut inclure par exemple des **dispositifs de levage mécaniques, des plateformes de travail ajustables ou encore l'utilisation d'outils visant à réduire la pénibilité des tâches**.

Comme pour les métiers tertiaires, l'approche ergonomique dans ces secteurs ne doit pas se contenter de la mise en place du matériel adapté. Pour une action efficace, il est essentiel de considérer également les aspects organisationnels. Pour agir sur le port de charges lourdes, il ne faudra par exemple pas se contenter d'un dispositif de levage mais **inclure également une réflexion sur la fréquence, la durée, le poids, le nombre de colis** (*peut-on faire moins ? peut-on faire différemment ?*).

En somme, il convient de définir dans un premier temps l'organisation du travail la plus adaptée à l'activité puis de compléter avec le matériel adéquat.



Des technologies au service de l'ergonomie

Les avancées technologiques ont permis d'enrichir les pratiques en matière d'ergonomie. Des **capteurs de posture**, couplés à des **logiciels d'analyse**, permettent de récolter des données précises sur la posture et les mouvements des travailleurs. Ces technologies permettent d'**identifier les besoins de chaque salarié et de proposer des solutions d'aménagement adaptées**.

Zoom sur ...

Le risque incendie en entreprise



Les incendies en entreprise, bien que rares, ont généralement **des conséquences dramatiques, tant sur le plan humain que matériel**. Chaque année, des incendies surviennent dans les lieux de travail, pouvant causer des blessures, des pertes humaines et des dégâts matériels considérables. 70 % des entreprises victimes d'un incendie de grande ampleur cessent leur activité dans les mois qui suivent !

Comprendre le risque incendie

Le risque incendie désigne **la probabilité qu'un incendie se déclare** dans un environnement de travail, ainsi que l'ampleur des dommages qu'il pourrait causer. Ce risque peut **concerner tous types de secteurs**, qu'il s'agisse d'industries, de commerces, de bureaux ou d'entrepôts. Les causes sont nombreuses et variées : **courts-circuits électriques, défaillance des systèmes de ventilation, mauvaise gestion des produits inflammables, ou encore erreurs humaines**.

Il est important de comprendre que **chaque entreprise présente des spécificités qui peuvent influencer le risque incendie**. Par exemple, une entreprise de fabrication utilisant des matières inflammables, ou un entrepôt stockant des produits chimiques, peut être exposée à des risques différents de ceux d'une entreprise de services.

Obligations légales de l'employeur

Tout employeur a une obligation légale de sécurité envers ses salariés. Cela inclut la prévention du risque incendie. L'article L4121-1 du Code du travail stipule que **l'employeur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs**.

Principales mesures de prévention



1. L'évaluation du risque incendie

Avant tout, il est nécessaire de **réaliser une évaluation du risque incendie** dans votre entreprise afin d'identifier les situations à risque et les mesures mises en place, sans oublier d'**inscrire les résultats dans le Document Unique**. Par exemple :

- L'utilisation d'appareils électriques et de machines qui peuvent surchauffer.
- Le stockage de produits inflammables sans précaution adéquate.
- Les zones mal ventilées où des incendies peuvent se propager rapidement.

Vous n'avez pas de Document-Unique ou il n'est pas à jour ?
Pas de panique nos Techniciens en prévention peuvent vous aider !
Contactez-nous : prevention@preveam.fr



2. La mise en place de systèmes de sécurité



Votre entreprise doit être équipée de systèmes de sécurité incendie, par exemple :

- **Des extincteurs** adaptés aux risques spécifiques et signalisés.
- **Des détecteurs de fumée** dans tous les locaux et vérifiés régulièrement.
- **Des systèmes d'alarme incendie** permettant d'avertir immédiatement tous les salariés.
- **Des issues de secours** indiquées et dégagées de tout obstacle. Un plan d'évacuation doit être affiché dans les zones stratégiques de l'entreprise.

3. La formation et l'information des salariés



Tous les salariés doivent être sensibilisés à l'utilisation des équipements de sécurité. La formation peut porter sur plusieurs éléments :

- **La conduite à tenir en cas d'alerte incendie** : il est essentiel de savoir comment réagir face à l'alarme, comment évacuer le bâtiment et désigner un guide-files et serre-files.
- **L'utilisation des extincteurs** : il est important de savoir comment utiliser un extincteur adapté aux différents types d'incendie.
- **Les gestes de premiers secours** : bien que l'objectif soit de prévenir les incendies, il est également important de savoir réagir si un accident survient.

4. La maintenance et la surveillance



Les équipements de sécurité incendie (extincteurs, alarmes, systèmes d'extinction automatique) doivent être **vérifiés régulièrement** pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement. Par ailleurs, un suivi de l'état des installations électriques et des systèmes de ventilation doit être mis en place pour prévenir tout départ de feu lié à un dysfonctionnement.

L'importance de l'organisation du travail

Quelques bonnes pratiques à adopter :

- **Définir un point de rassemblement** pour regrouper les occupants en attendant les secours.
- **Limiter les risques d'accumulation de déchets inflammables** : organisez les zones de stockage et éliminez régulièrement les déchets inflammables.
- **Encourager les bonnes pratiques en matière d'utilisation des équipements électriques** : ne surchargez pas les prises électriques, ne laissez pas les équipements allumés en permanence.
- **Prévoir des pauses pour réduire la fatigue** : prévoyez des pauses régulières pour maintenir l'attention et la vigilance des salariés.